

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE
ET DES TELECOMMUNICATIONS**

**Appel à la concurrence en vue de l'octroi d'un maximum de trois
licences pour l'établissement et l'exploitation de réseaux publics
de téléphonie fixe interurbaine et internationale en Algérie**

Dans le cadre de la politique d'ouverture du secteur des télécommunications décidée par le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, et au terme de l'appel à commentaires et à manifestation d'intérêt, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT), lance un appel à la concurrence en vue de l'octroi d'un maximum de trois licences pour l'établissement et l'exploitation de réseaux publics de téléphonie fixe interurbaine et internationale en Algérie

Les opérateurs de télécommunications intéressés par cet appel à la concurrence peuvent retirer le dossier d'appel d'offres après paiement d'un montant de deux cent mille dinars algériens (200.000 DA), à l'adresse suivante :

**AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE
ET DES TELECOMMUNICATIONS- ARPT**

**1.rue Kaddour RAHIM- Hussein Dey
16008 ALGER**

A l'attention de Monsieur Ahmed GACEB, Directeur Général

Fax : +213 21 47 01 83

Email : gaceb@postelecom.dz

Ce dossier comporte la documentation juridique de la transaction (cahier des charges et convention d'investissement), le Règlement de l'Appel à la Concurrence et le Mémoire d'Informations.

La date limite de retrait du dossier d'appel d'offres est fixée au 28 février 2004 à dix huit heures (18h :00). heure algérienne.